



**COMPTE RENDU SOMMAIRE PORTANT EXTRAITS
DES DELIBERATIONS ADOPTÉES AU CONSEIL MUNICIPAL
du 20 avril 2017 à 19h30**

Convocation en date du : mardi 11 avril 2017

Date d'affichage :

**COMMISSION 1 – PERSONNEL, FINANCES, INNOVATION ET QUALITÉ DU
SERVICE PUBLIC**

17-05-8.7-01

Présentation des schémas envisagés par la métropole pour le développement des lignes de transport en commun en site propre et notamment du tramway.

Désignation des secrétaires de séance :

M. Florent Barbault

M. Eric Fandant

NOMS DES ELUS	PRÉSENT	ABSENT	REPRÉSENTÉ PAR MANDAT
M. SCHWARTZ	X		
Mme ALLAIN	X		
M. LANGE	X		
Mme TEIXEIRA	X		
M. CLEMENT			Pouvoir à Filipe Ferreira Pousos
Mme HADJIDJ - BOUAKKAZ	X		
Mme AUDIN	X		
M. BOUIN	X		
M. FERREIRA-POUSOS	X		
M. PLANTARD	X		
Mme JEBARI	X		
M. SOTTEJEAU	X		
Mme KENANI	X		
Mme ROZAS	X		
M. DOMINGO			Pouvoir à Martine Allain
Mme GERMOND	X		
Mme PLOT-MUREAU	X		
M. BOULAMLOUJ			Pouvoir à Claudie Rozas
Mme DELLA - ROSA	X		
Mme ORLIAC			Pouvoir à M. le Maire
M. BARBAULT	X		
Mme BOURASS - BENSAID			Pouvoir à Rabbia Bouakkaz
M. BIET	X		
M. SEISEN	X		
Mme GUSTIN-LEGRAND	X		
M. THUILLET			Pouvoir à Armelle Audin
Mme TOURET	X		
M. FANDANT	X		
Mme MONTOT	X		
Mme VIOUX	X		
M. DOULET	X		
Mme ESNARD			Pouvoir à Nathalie Touret
M. AUTANT	X		

1 – Présentation des schémas envisagés par la métropole pour le développement des lignes de transport en commun en site propre et notamment du tramway.

Le Conseil municipal

Vu le rapport présenté,

D é c i d e

d'adopter le vœu suivant :

A l'initiative de Wilfried Schwartz, Maire de La Riche, l'ensemble des élus du Conseil municipal a pris connaissance, lors de la Commission générale précédant cette séance du Conseil, de la présentation faite par Frédéric Augis, vice-président de Tours Métropole Val de Loire délégué aux transports, relative aux axes de transport en commun en site propre à l'horizon 2050.

L'étude présentée identifie différents scénarios pour développer le réseau de transport en commun de l'agglomération par une nouvelle ligne de tramway, avec, à l'appui de cette démonstration, un diagnostic de la situation actuelle, l'évaluation des fréquentations prévisibles, l'étude des coûts engendrés (nombre de kilomètres, ouvrage d'art à construire, achat de foncier, détournement des réseaux enterrés, nombre d'habitants actuels et futurs desservis...) pour chaque hypothèse.

L'analyse de ces éléments objectifs démontre que le tracé le plus intéressant relie les deux hôpitaux Trousseau et Bretonneau, avec une sérieuse possibilité d'extension sur La Riche, qui présente le meilleur potentiel de desserte, notamment en raison de sa forte densité de population et de son quartier prioritaire.

A l'occasion de ce Conseil municipal, il a été rappelé que la municipalité a souhaité anticiper le passage d'un tramway sur son territoire. A cette fin, tous les derniers projets d'aménagement ont été menés en ayant à l'esprit la forte probabilité de disposer du tramway à La Riche :

1- Le Plan Local d'urbanisme, arrêté par le Conseil municipal le 20 décembre dernier, prévoit un tracé qui renforce les liens entre La Riche et le reste de la Métropole via l'axe avenue Pierre Mendès France et rue du 11 novembre.

2- Le projet de requalification des espaces publics du 11 novembre prend en compte le passage du tramway. En ce sens, une étude démarrera en mai 2017 sous maîtrise d'ouvrage de Tours Métropole Val de Loire.

3- Le PLU prévoit pour la partie ouest de la rue de la Mairie des règles adaptées au futur passage du tramway en prévoyant le recul des constructions à venir.

4- Avec ses réserves foncières situées aux abords du périphérique, la ville pourrait accueillir le terminus de la ligne de tramway et devenir ainsi la "porte d'entrée" de l'ouest métropolitain.

5- L'avenue Pierre Mendès France, colonne vertébrale du nouveau quartier Plessis-Botanique, a été dimensionnée pour accueillir le tramway. Par anticipation, les réseaux techniques se situeront en dehors de la plate-forme du futur tramway, ce qui réduira fortement le coût des travaux.

Avec ce Conseil municipal et le vote de ce vœu, la Ville de La Riche formalise un premier temps de concertation avec les élus et les Larichois. Ces temps d'échanges se multiplieront pour que la population soit pleinement associée à ce grand projet.

Comme pour Tours et Joué-lès-Tours, l'arrivée du tramway est un facteur de dynamisme et d'attractivité. Elle répond également à un besoin des administrés de disposer d'un service public de transport de proximité qui les rapprocherait du cœur de la métropole et de ses équipements structurants.

Pour toutes ces raisons, la Ville de La Riche et l'ensemble des élus du Conseil municipal expriment leur envie de voir se réaliser ce beau projet et formulent le vœu que la future ligne de tramway entre Trousseau et Bretonneau soit étendue sur le territoire communal.

C'est une opportunité historique dont les élus ont pleinement conscience. Le tramway à La Riche va profondément modifier le paysage urbain de la ville et le cadre de vie des Larichois. **Il sera également la porte d'entrée de l'ouest de la métropole vers le centre de l'agglomération.**

A l'unanimité, par 32 votes pour et 1 abstention (M. Fandant) le Conseil municipal décide d'adopter le vœu formulé portant sur le passage sur le territoire communal d'une ligne de tramway.

La séance est levée à 21 h 15

Affiché à la porte de la mairie en application de l'article L2121-25 du code général des collectivités territoriales.

TRANSMIS au représentant de l'Etat le _____	28 AVR. 2017
RECU par le représentant de l'Etat le _____	28 AVR. 2017
Publié ou notifié le _____	28 AVR. 2017
ACTE EXECUTOIRE	



Par délégation du Maire,
Le Directeur Général des Services,
Laurent BEUZIT

Le Maire,

Wilfried SCHWARTZ

